




Section Plongée

<http://www.haguemarine.fr>

L'inscription au club est valable du 1^{er} Octobre de l'année en cours au 31 Octobre de l'année suivante

Nage Palmes & Plongée – Saison 2019/2020

Nom : Prénom : H/F (*)

Né(e) le : Lieu de naissance : Département (naiss.) :

Adresse :

Ville : Code postal :

☎ pers. : ☎ prof. : ☎ port. :

Email (pour recevoir des infos du club) :

Numéro de carte AREVA NC de l'ayant droit :

Si vous êtes déjà adhérent d'une section de l'AS, précisez la section :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

Nom : Prénom : Lien de parenté :

Adresse :

☎ pers. : ☎ prof. : ☎ port. :

Débutant : oui / non (*) Brevet FFESSM :

Si vous avez déjà été licencié, N° de votre licence FFESSM :

Avez-vous l'intention de préparer un niveau de plongée ou d'encadrement ? : oui / non (*)

Si oui lequel :

Crochet d'attelage véhicule : oui / non (*) Possédez vous un bloc de plongée : oui / non (*)

=> Par mon adhésion, j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du club disponible sur le site à l'adresse

(*) : Rayer la mention inutile

http://www.haguemarine.fr/pdf/Reglement_Interieur.pdf

et je m'engage à le respecter.

Date

Signature

Discipline d'inscription :

Pour la NAP, vous certifiez avoir répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire de santé.

Pièces à fournir :

- * Le montant de l'inscription (voir page 3) en chèques bancaires ou chèques vacances (pas de liquide).
- * L'autorisation parentale pour les mineurs (voir page 2)
- * Le certificat médical de préférence sur le modèle FFESSM pour les plongeurs ou sur papier blanc pour les nageurs (voir infos page 4)



Adresse postale : Section Plongée, Cédric BLONDEL
5, résidence le coteau – 50130 Cherbourg en Cotentin

☎ : 06.03.33.90.02

Email : cblondel.cedric@gmail.com

- * Les licences fédérales sont informatisées et envoyées directement à votre domicile sous la forme d'une carte plastifiée. Si dans un délai d'un mois après votre inscription vous n'avez pas reçu votre licence adressez-vous à presidents@haguemarine.fr.
- * Le forfait bateau permet un nombre de plongées illimité.
- * Les adhérents d'une autre section de l'AS sont exonérés de la carte AS
- * La somme de 12,00€ sera demandée pour le passage de chaque brevet.
- * La présence des parents est obligatoire lorsque les enfants restent après le créneau qui leur est réservé.
- * L'inscription est à régler **au début de l'entraînement piscine.**
- * Certificats médicaux : voir page 4
- * ATTENTION : POUR LES PLONGEURS QUI SOUHAITENT PLONGER A L'EXTERIEUR PENDANT LEURS VACANCES, FAITES ETABLIR PAR LE MEDECIN UN 2^{ème} CERTIFICAT MEDICAL OU FAITES EN UNE COPIE QUE VOUS NOUS DONNEREZ ET CONSERVEZ L'ORIGINAL.
- * Le club se réserve le droit de conserver les sommes versées en cas de contre-indication médicale à la plongée déclarée après l'inscription.
- * Les personnes qui s'inscrivent en plongée doivent savoir nager au minimum 50M en nage libre.
- * MATERIEL : Le club ne prêtant pas ce matériel, les adhérents doivent venir avec **une paire de palmes, un masque, un tuba** et éventuellement des lunettes de piscine.

.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Monsieur / Madame

Autorise mon fils / ma fille

à participer aux activités de la section Plongée

Date

Signature

Tarifs 2019/2020	Plongée Adulte 1 ^{ère} personne	Plongée Adulte 2 ^{ème} personne	Plongée 16 / 17 ans 1 ^{ère} personne	Plongée 16 / 17 ans 2 ^{ème} personne	Plongée Jeune 14 / 15 ans 1 ^{ère} personne	Plongée Jeune 14 / 15 ans 2 ^{ème} personne	Plongée 12 / 13 ans	Plongée 11 ans	Nage Palme Adulte	Nage Palme Jeune 12 / 15 ans	Nage Jeune Moins de 12 ans
LICENCE	40.34€	40.34€	40.34€	40.34€	25.51€	25.51€	25.51€	11.33€	40.34€	25.51€	11.33€
CARTE AS	15.00€	15.00€	15.00€	15.00€	7.00€	7.00€	7.00€	7.00€	15.00€	7.00€	7.00€
COTISATION CLUB	68,51€	38,06€	38,06€	38,06€	29.66€	29.66€	29.66€	29.66€	38,06€	29.66€	14.42€
FORFAIT GONFLAGE	48.33€	19,03€	19,03€		19,03€		12,08€	12,08€			
FORFAIT BATEAU	65.55€	65.55€	39.25€	39.25€	39.25€	39.25€					
TOTAL	238€	178€	152€	133€	120,50€	101.50€	74.50€	60€	93.50€	62.50€	33€



FOURNITURES FEDERALES A LA CHARGE DES ADHERENTS		
Passage de brevet (carte CMAS, ...)	Ensemble passeport + carnet de plongée (enfant et adulte)	Revue fédérale SUBAQUA
12€	4€ (2€ pièce)	26.00€ les 6 numéros

PARTICIPATION AUX FRAIS POUR LES PLONGEURS MEMBRES DU CLUB
Le prêt d'une combi est gratuit pour les moins de 14 ans.
Plongeurs de 14 ans et + :
Si vous ne souhaitez pas investir tout de suite dans une combi, nous en avons quelques-unes au club
Location de combi (dans la limite des stocks disponibles) :
- Tarif à la plongée : 5,00€
- Tarif en « forfait saison » : 50,00€
Remarque : la location ne vaut que sur la durée de la plongée, les combinaisons club restent stockées au club.

PARTICIPATION AUX FRAIS POUR LES PLONGEURS EXTERIEURS (NON-MEMBRES DU CLUB)	
Licence passager (membre extérieur) :	42,40€
Cotisation club pour les plongeurs extérieurs :	15,00€
Plongée du bateau :	20,00€
Location de matériel (tarif à l'unité) :	5,00€ (stab, combi, détendeur)
Forfait équipement complet :	10,00€
Gonflage de bloc :	
6 ou 7L	3,00€
12L	5,00€
15L	6,00€
18L	7,50€
BI	7,50€

CERTIFICATS MEDICAUX NECESSAIRES POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITES FEDERALES

PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre APNÉE ou PÊCHE au-delà de 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

DISPOSITIF 1 AN

PRATIQUANT DE MOINS DE 14 ANS

PRATIQUANT DE 14 ANS ET PLUS

CACI par tout médecin

Le médecin a à sa disposition un certificat médical de référence (annexe III-1-3 du règlement médical) : <http://medical.ffessm.fr>

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- **Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport pour :**
=> la pratique du TRIMIX Hypoxique => la COMPÉTITION en APNÉE eau libre
- **Handisub® :** - Baptême (sans licence) < 2 mètres : Obligation d'un CACI par Tout médecin.
- Toute autre pratique : Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport.
- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

NAGE avec PALMES, NAGE en EAU VIVE, HOCKEY, TIR sur CIBLE APNÉE jusqu'à 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- Questionnaire de santé les 2 saisons suivantes.

DISPOSITIF 3 ANS

TOUS PRATIQUANTS

CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).
- **Sportif inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau ou en Pôle :** Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

Rappel

SANS LICENCE ni CACI : Baptêmes, Pass rando, PE12, Pack découverte, 1^{er} étoile de mer, Pass apnéiste, Pass plongeur libre.

LICENCE SANS CACI : La délivrance d'une licence n'ouvrant pas droit à la pratique sportive (Ex. : dirigeant associatif, accompagnateur...) n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

LISTE DES MEDECINS FEDERAUX DE LA MANCHE

RUAULD Stéphane

Le vieux chemin – BEAUMONT HAGUE

02.33.01.87.00